

5 propositions de Macron passées au crible des valeurs de gauche

PROPOSITION 1 : UNE LOI TRAVAIL PUISSANCE 10

Proposition :

Inversion générale de la hiérarchie des normes. Dans tous les domaines du code du travail, la loi ne prévoira qu'un socle de droits minimums ; les accords d'entreprise s'imposeront aux accords de branche, qui s'imposeront à la loi dans le respect du socle minimum.

Ce qui existe déjà :

Aujourd'hui, en vertu la hiérarchie des normes la loi s'impose aux accords de branche, qui s'imposent aux accord d'entreprise. Les accords de branches et d'entreprise ne peuvent déroger à la loi que s'ils sont plus favorables que la loi aux droits des salariés (principe de faveur). Des exceptions existent déjà, en particulier suite à la loi Travail adoptée en 2016 (durée de congé en cas de maladie ou handicap d'un proche, fréquence des négociations annuelles sur les salaires, majoration des heures supplémentaires..).

Ce que la proposition d'EM implique :

EM propose une inversion générale de la hiérarchie des normes : les accords collectifs pourront être moins favorables aux salariés que ce qui existe dans la loi dans tous les domaines – il exclut cependant le SMIC. La durée et l'organisation du temps de travail, les congés, les heures supplémentaires... pourront désormais être définis au niveau de l'entreprise.

→ Ce que nous en disons :

- **EM propose une Loi Travail puissance 10.** Il prétend que son projet est nourri par les citoyens : pourtant, 70% des Français étaient contre la loi Travail, version soft de ce qu'il propose. Concrètement, c'est moins de droits pour les salariés : fin des 35h, des congés payés... comme nous les connaissons.
- C'est aussi le début d'une **concurrence de moins disant-social dans notre pays** : le principe de faveur a été créé pour qu'au sein d'une même branche, les entreprises ne se concurrencent pas entre-elles en diminuant les droits sociaux de leurs salariés. Ce que propose EM, c'est la mise en concurrence de toutes les entreprises et donc une course vers le moins-disant social, au détriment des salariés.
- **Concrètement**, qu'est-ce que cela veut dire ? Vous êtes salarié dans une entreprise. La loi garantit qu'au-delà de 35h, vous serez payés en heures supplémentaires majorées. Avec EM, ce sera l'entreprise qui décidera via un accord : elle pourra par exemple décider que vous ne serez payé en heure supplémentaire qu'à partir de 39h.

- Ce que Benoît Hamon propose :

- L'abrogation de la loi Travail pour revenir notamment sur la diminution de la majoration des heures supplémentaires
- Une nouvelle loi avec de nouveaux droits pour les salariés : reconnaissance du burn out comme maladie professionnelle, revenu universel et droit au temps partiel pour réduire son temps de travail, et les éléments positifs de la loi précédente : CPA, Garantie jeunes...

PROPOSITION 2 : DURCIR LES CONDITIONS D'INDEMNISATION DES CHÔMEURS

Proposition :

« Suspension du versement des allocations chômage après le refus de plus de deux offres d'emploi «décentes», pour un salaire qui «n'est pas inférieur de plus de 20-25 %» à l'ancien poste. »

Ce qui existe déjà :

Depuis la loi du 1er août 2008, un chômeur doit répondre à des obligations strictes de recherche d'emploi. Si le chômeur refuse deux offres d'emploi dites « raisonnables » proposées par Pôle emploi, il risque une radiation de deux mois de Pôle emploi, ce qui implique la perte des allocations pour cette période. Dans la pratique, la sanction n'est pas automatique.

Ce que la proposition d'EM implique :

- La proposition d'EM, faute d'être précise, n'est pas très différente de ce qui existe aujourd'hui.
- Néanmoins, il apparaît qu'il entend durcir les critères, au moins concernant la rémunération de l'offre d'emploi « raisonnable ». En effet, alors qu'un chômeur peut aujourd'hui refuser un emploi qui ne correspond pas à sa rémunération précédente dans les premiers mois, celui-ci sera désormais contraint d'accepter une offre d'emploi pouvant être payée 25% de moins que son dernier salaire. Aujourd'hui, après trois mois d'inscription, la rémunération doit être égale à votre ancien salaire, après six mois elle doit équivaloir à au moins 85%, et après un an au montant de votre allocation chômage.

→ Ce que nous en disons :

- EM affirme que son programme vise à « responsabiliser les Français ». En reprenant la logique de culpabilisation des chômeurs classique à droite, **EM juge donc que les chômeurs sont responsables de leur situation.**

- Concrètement, qu'est-ce qu'il propose ? Demain, vous perdez votre emploi, vous vous inscrivez à Pôle emploi et vous percevez vos allocations chômage si vous avez accumulé des droits suffisants. Vous gagniez dans votre précédent travail 1500 euros. Pôle emploi vous propose un travail payé un quart moins : 1125 euros. Vous refusez. Puis Pôle emploi vous propose un autre travail, aussi payé 1125 euros, ou par exemple qui est situé à 200km, alors que vous avez une famille, peut être des parents dont vous devez vous occuper, des enfants à emmener à l'école... Vous n'avez pas le choix : si vous refusez, vous perdez vos allocations.

- Ce que propose EM, c'est ce qu'on voit dans le film de Ken Loach « **Moi, Daniel Blake** » : une société de compétition sans règles, violente contre les plus faibles.

- Par ailleurs, EM prétend vouloir augmenter le minimum vieillesse et l'allocation adulte handicapé, soit deux des trois minima sociaux les plus importants. Mais pas le RSA. **EM trouve donc que 535 euros par mois, c'est assez ?**

- Ce que Benoît Hamon propose :

- Une augmentation du RSA à 600 euros dès 2018 ainsi que le versement automatique de celui-ci.
- Son extension au 18-25 ans pour mettre fin à une exception française en Europe.
- Le revenu universel.

PROPOSITION 3 : UN PLAN DE CASSE DES SERVICES PUBLICS

Proposition :

EM souhaite supprimer 120 000 postes de fonctionnaires sur 5 ans (50 000 pour la fonction publique d'État et 70 000 pour la fonction publique territoriale) et diminuer, sur le quinquennat, la dépense publique de 60 milliards d'€.

→ Ce que nous en disons :

– Supprimer 70 000 postes dans la fonction publique territoriale c'est supprimer les postes de ceux qui **rendent le service public de proximité**. Cette vision est symptomatique d'une conception non seulement comptable du service public mais totalement déconnectée de la réalité : combien de villages dans lesquels le bureau de poste ferme ? Combien de quartiers où on ne peut plus se soigner ?

– EM sait-il que la **population française augmente chaque année** ? 800 000 enfants sont nés en 2016. Souhaite-t-il fermer les écoles qui les éduqueront et les accueilleront ? Les hôpitaux qui les soigneront ? Les services sociaux qui les accompagneront ? A l'heure où notre population augmente, le périmètre de nos services publics ne peut diminuer de manière si drastique. Il faut répondre à cette future demande. Comment EM peut-il, dans ces conditions, défendre un service public de qualité ?

– **Il n'a même pas le courage de dire dans quelles administrations il supprimera des postes.** Ce n'est pas un programme mais une attaque sans précédent contre la fonction publique.

– Comme François Fillon, EM n'envisage l'action publique que sous l'angle de la réduction de la dépense. Cette vision n'est compatible qu'avec **la gestion d'une grande entreprise privée** qui se fixe pour objectif de verser des dividendes à ses actionnaires en fin d'année. Il est nécessaire d'arrêter d'envisager les dépenses publiques comme une variable d'ajustement. La dépense publique nous permet d'assurer nos services publics, qui répondent à l'intérêt général. Sans service public, les Français devront payer directement de leur poche, ce qui sera impossible pour une grande partie d'entre eux.

– Moins de dépenses publiques, c'est moins de services publics. Moins de fonctionnaires, c'est un enseignant absent pas remplacé, un temps d'attente plus long pour se faire opérer, un poste de police fermé à l'heure où on en aurait besoin, etc.

– Moins de dépenses publiques, c'est moins d'investissement public. Cela veut dire que nos trains seront moins nombreux et connaîtront plus de pannes, que nous devons attendre plus longtemps pour être soignés à l'hôpital, que les écoles de nos enfants seront de moins bonne qualité, etc... Comme Fillon, EM n'a aucune considération pour l'avenir.

– Le projet d'EM étoufferait les collectivités territoriales et affaiblirait le service public : suppression d'emplois, suppression de 10 milliards de dotations, suppression du principal impôt (taxe d'habitation) qui sera aussitôt remplacé soit par une hausse des impôts locaux soit par une suppression des services municipaux.

PROPOSITION 4 : RÉFORMER LE SYSTÈME DE RETRAITES

Proposition :

Régime unique des retraites avec un système de retraites à points. Le total des droits accumulés sera converti au moment de la retraite en une pension, à l'aide d'un coefficient de conversion fonction de l'âge de départ et de l'année de naissance. L'âge légal de départ ne sera pas modifié. Seront concernés tous ceux à qui il reste, à la date d'aujourd'hui, plus de cinq ans d'activité. Le niveau des pensions sera indexé sur la progression des salaires et l'espérance de vie.

Ce qui existe déjà :

Actuellement, le salaire de référence servant de base au calcul de la retraite est calculé sur les 25 meilleures années dans le privé et sur le traitement 6 mois avant le départ dans le public. Cela est justifié par la progression plus lente des salaires dans la fonction publique.

Ce que la proposition d'EM implique :

- La prise en compte des meilleures années est supprimée : toutes les années sont prises en compte et valent la même chose en termes de droits, ce qui favorise ceux dont le salaire est stable dans la carrière mais pas ceux qui connaissent des fluctuations importantes (c'est le cas des femmes, des fonctionnaires...).
- la prise en compte de l'espérance de vie : si celle-ci augmente, alors les cotisations baisseront pour assurer l'équilibre du système. Cependant, EM promet de différencier selon les métiers.

→ Ce que nous en disons :

- **EM reprend une fois de plus la démagogie classique de la droite selon laquelle les fonctionnaires seraient privilégiés** dans le système de retraites face aux salariés du privé.

- **Cela est faux**, selon le Conseil d'Orientation des Retraites (COR) lui-même. Ainsi, un cadre du secteur privé touchant 7 400 euros brut par mois en fin de carrière aura droit à une retraite équivalant à 56% de son salaire. A revenu équivalent, le taux de remplacement d'un haut-fonctionnaire sera très proche (54%). L'observation vaut aussi pour les non-cadres : un salarié du privé gagnant 2 500 euros en fin de carrière touchera 75% de son salaire. Un policier ou un enseignant bénéficiera du même taux de remplacement.

- Ce que propose EM, c'est une fois de plus de faire des économies de manière injuste. Ainsi, en alignant le système, **les fonctionnaires auront des retraites plus faibles**.

- **Concrètement** : vous êtes professeur certifié. Votre retraite est aujourd'hui calculée sur vos 6 derniers mois de traitement. Demain avec le système d'EM, ce sera calculé sur l'ensemble de votre carrière – y compris vos débuts, quand vous ne touchiez que 2000 euros bruts.

- **Mais les fonctionnaires ne seraient pas les seules victimes**. Le calcul de la retraite sur l'ensemble des années d'activité avantage, en termes relatifs, ceux qui ont eu des carrières longues mais «plates» par rapport à ceux dont les revenus ont progressé durant leur vie active. En revanche, il handicape ceux qui ont subi des périodes d'absence du marché du travail ou ont eu des difficultés à accéder à un emploi stable, comme c'est le cas aujourd'hui pour les jeunes ou les femmes.

- De plus, EM veut un ajustement automatique selon l'espérance de vie et la progression des salaires, pour assurer l'équilibre du système. Par conséquent, quand la masse salariale se réduit à cause d'une récession économique ou si l'espérance de vie augmente plus que prévu pour une génération, les pensions baissent !

- Evidemment, **il n'assume pas sa proposition** et n'assume pas qu'il y aura des perdants. Mais si personne n'y perdait, pourquoi cherche-t-il à rassurer les retraités actuels ainsi que ceux qui partent à la retraite dans moins de cinq ans, en leur assurant qu'ils ne seront pas concernés ?

- « Moi, je suis évidemment pour l'universalité des droits : c'est ce que je propose avec le revenu universel. Mais ce que je veux, c'est niveler par le haut : Emmanuel Macron veut niveler par le bas. »

- Ce que Benoît Hamon propose :

- La revalorisation de 10% du minimum vieillesse.
- Le revenu universel.

PROPOSITION 5 : UNE ÉCOLE À DEUX VITESSES

Proposition :

Autonomie pour les écoles tant « en termes de recrutement ».

Ce qui existe déjà :

Aujourd'hui, les enseignants sont affectés en fonction du département qu'ils choisissent et de leur classement au concours.

Ce que la proposition d'EM implique :

Les établissements du premier degré seront mis en concurrence pour recruter les enseignants. En contrepartie, l'État les évaluerait sur la base d'objectifs.

→ Ce que nous en disons :

- Il ne faut pas confondre autonomie pédagogique, c'est-à-dire plus de liberté laissée aux profs d'enseigner selon des méthodes adaptées à leurs élèves, qui est garantie par les textes de loi et a été développée par la réforme du collège, et autonomie de recrutement, ce que propose EM.

- **Sa vision de l'autonomie est très dangereuse pour l'égalité du service public. L'autonomie de recrutement des établissements, ce serait le libre choix des enseignants. Ce qui signifierait que les territoires fragiles, ruraux comme urbains, auraient les pires difficultés à recruter.** Ce qui signifierait que les établissements forts seront plus forts demain, et que ceux qui sont en difficulté seront encore plus en difficulté.

- Nous sommes contre cette forme d'autonomie, comme tous les personnels de l'Education nationale. Mettre les écoles en concurrence, c'est s'assurer un système éducatif à deux vitesses.